

Le Handicap

Bien qu'associé au fauteuil roulant ou encore à la canne blanche, le handicap est invisible dans 8 cas sur 10. Souvent répertorié en 6 familles, nous préférons le rassembler en 8.

La définition

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap de la façon suivante :

« Constitue un Handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

I) Le handicap moteur

Il s'agit de l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte totale ou partielle de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs. Les causes sont variées (traumatisme dû à un accident, malformation congénitale, maladie acquise ou génétique, vieillissement...).

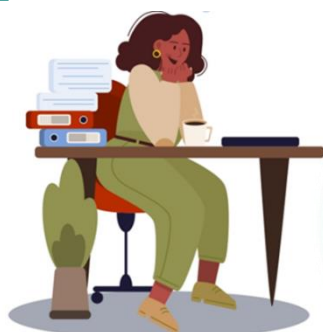


II) Le handicap mental

Il peut se définir comme la conséquence d'une déficience intellectuelle qui se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de décision, de conceptualisation et de communication. L'origine du handicap est variée : génétique, neurologique, etc.

III) Le handicap psychique

C'est la résultante d'une maladie psychique qui perdure et qui a pour conséquence une limitation de la personne à la vie sociale, les interactions... (Par exemple : la dépression, les addictions, la psychose ...).



IV) Le handicap cognitif

Il s'agit de troubles cognitifs durables, plus ou moins sévères qui impactent les apprentissages précoces tels que le langage, ou encore les fonctions motrices. Ce handicap implique une difficulté à mobiliser ses capacités. Les troubles sont regroupés en 6 catégories, que l'on nomme : troubles « DYS » : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie, le Trouble Déficit de L'attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

CONTACT

Camille ANTOINE
Tel : 05 49 49 12 10
Fax : 05 49 49 10 53

maintienemploi@cdg86.fr

Mise à jour : avril 2023

V) Le handicap visuel

La déficience visuelle est définie comme toute personne ayant une acuité visuelle réduite et ne pouvant être corrigée avec de simples lunettes : il s'agit d'une insuffisance ou d'une absence d'image perçue par l'œil.

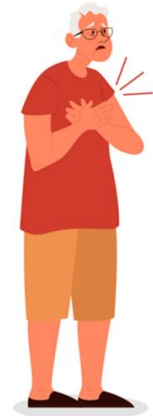


VI) Le handicap auditif

La perte d'audition peut être caractérisée selon 4 niveaux :

- Légère : la personne peut entendre la plupart des bruits familiers, mais peut être amenée à faire répéter régulièrement.
- Moyenne : La personne perçoit la parole énoncée voix forte
- Sévère : La personne peut être perçue, si l'interlocuteur parle de manière très forte près de l'oreille
- Profonde : La parole n'est plus perçue, seuls certains sons graves et extrêmement puissants sont perçus.

On parle de surdité « totale » lorsque la personne ne perçoit plus aucun son.



VII) Les maladies invalidantes

Elles entraînent une restriction de l'activité : motrice, quantité, intensité, durée de travail à effectuer... Les maladies invalidantes peuvent être momentanées, permanentes, évolutives ou non.



VIII) Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)

Comme son nom l'indique, le spectre permet de balayer la diversité des troubles, et d'intégrer les personnes au sein de ce spectre. Il s'agit d'un trouble neuro développemental qui impacte principalement la communication socio-émotionnelle.

Attention : les familles de handicaps ne sont pas cloisonnées. Il peut y avoir une association d'atteintes motrices et/ou sensorielles du même degré qui ne permettent pas de déceler de déficience principale : on parle alors de pluri handicap.

Il existe également le polyhandicap. Il s'agit d'une association de déficiences et d'incapacités qui ont pour conséquence des perturbations de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive, de la construction des relations sociales et de l'environnement.